

**Abstract:** The notion of *polis*-religion was born to explain the dynamics of authority in a tradition without church and dogma. A good way to test its efficacy is therefore to assess it in the light of the Greek vision of authority understood as *exousia*, the “faculty” to operate attributed by an external source. In the light of this vision, what are the sources of *exousia* and the institutions with authority in religious matters for the Greeks? With regard to the latter, Christiane Sourvinou-Inwood has shown that in the Greek world it is the *polis* that assumes the role played in Christianity by the Church. With regard to the former, Angelos Chaniotis has noted that the provisions contained in Greek ritual norms are generally based on “ancestral rules” of an oral nature (*patria*) and written “laws” (*nomoi*). Our goal is to reflect on the differences between these two kinds of norms and Christian holy text as sources of religious authority. The comparison will serve to highlight the structures of thought and action specific to Greek polytheism and to verify whether the category of *polis*-religion is useful for describing them.

**Résumé:** La notion de *polis*--*religion* a été forgée pour rendre compte des dynamiques d'autorité dans un système traditionnel ne connaissant ni Église, ni dogme. Un bon moyen d'en éprouver l'efficacité est donc de la confronter à une conception grecque de l'autorité, saisie par le terme d'*exousia* : la capacité d'agir reconnu par un tiers. Dans cette perspective, quelles sont les sources de l'*exousia* et quelles sont les institutions ayant autorité en matière religieuse pour les Grecs ? En s'intéressant à ces dernières, Christiane Sourvinou-Inwood a montré que la *polis* jouait dans le monde grec le rôle dévolu à l'Église dans le christianisme. En se consacrant quant à lui aux sources de l'autorité, Angelos Chaniotis a relevé que les mesures prévues par les normes rituelles étaient généralement fondées sur des « règles ancestrales », de nature orale (les *patria*) ou des lois écrites (les *nomoi*). Notre objectif est de réfléchir aux différences entre ces types de normes et le texte sacré chrétien en tant que sources d'autorité religieuse. La comparaison servira à souligner les structures de pensée et d'action propres au polythéisme grec et de vérifier l'utilité de la catégorie *polis*-religion pour le décrire.